

## Point de presse du procureur de la République sur le scandale du Kevazingo

# Deux cents conteneurs retrouvés à Owendo

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**Le cerveau présumé du réseau à la manœuvre serait un certain François Wu, un Chinois actuellement en fuite.**

**MIS** sous pression par une opinion publique scandalisée par l'un des plus grands cas de corruption dans l'histoire du Gabon, le procureur de la République de Libreville, Olivier N'Zahou, a accéléré ses investigations sur la dispari-

tion mystérieuse des 353 conteneurs de Kevazingo placés pourtant sous scellés, en mars dernier, au port d'Owendo. A la faveur d'un point-presse donné, lundi dernier, à son cabinet, le chef du parquet de Libreville a communiqué sur les premières conclusions de cet épineux dossier. En effet, selon les premiers résultats des investigations menées par les Officiers de police judiciaire (OPJ), 200 de ces conteneurs ont été "localisés" à Owendo, non loin du lieu où ils avaient curieusement disparu. 71



Photo : DR

**Le procureur de Libreville, Olivier N'Zahou, s'est exprimé sur le dossier des conteneurs de Kévazingo disparus.**

de ces conteneurs sont actuellement sur le site d'entreposage de la Société de transport du Gabon (Sotra-

gab), et 129 ont été retrouvés sur le site de la société Owendo containers terminal (OCT), a indiqué le procureur de la République, lors de sa déclaration à la presse. Le cerveau du réseau aurait également été identifié. Il s'agit du sulfureux entrepreneur chinois François Wu, de son vrai nom Wu Jufeng, représentant de la société 3 C Transit au Gabon. Si ce dernier a pris la poudre d'escampette, en revanche, ses deux principaux lieutenants, Zhu Kongfu et Amy Zang, ont, quant à eux, été appréhendés par les OPJ,

en attendant l'interpellation de leurs complices gabonais des Eaux et forêts et de la Douane. D'après le procureur de la République de Libreville, Olivier N'Zahou, ces derniers « ont activement et passivement favorisé la disparition desdits conteneurs. » Et de marteler : « Toutes les personnes interpellées et celles en voie de l'être seront présentées au parquet (de Libreville) à l'issue de cette enquête, pour répondre individuellement de leurs actes. » Pour le chef des OPJ, force restera à la loi.

### Et aussi...

## Ces questions qui taraudent les esprits !

SCOM  
Libreville/Gabon

**LORS** du point-presse qu'il a donné lundi soir à son cabinet, le procureur de Libreville, Olivier N'Zahou, a clairement promis que « toutes les personnes interpellées et celles en voie de l'être seront présentées au parquet de la République à l'issue de cette enquête, pour répondre individuellement de leurs actes (...) ». C'est dire que tout doit être mis en œuvre par le premier responsable des poursuites judiciaires, de sorte que rien, ni personne ne puisse entraver le bon

déroulement de la procédure visant à neutraliser tous les mis en cause. Eu égard à l'importante quantité des conteneurs placés sous scellés au départ, à savoir 353, lesquels étaient voués à un hold-up minutieusement organisé, beaucoup de questions taraudent toujours les esprits. La première est l'outrecuidance avec laquelle les membres de cette nébuleuse ont agi. D'après certaines indiscretions, cette attitude s'expliquerait par le fait que les auteurs de ce que l'on pourrait appeler le "kevazingo-gate" bénéficieraient d'appuis solides au sein de certaines administrations



Photo : Abel Eyeghe/L'Union

**Un des conteneurs à problème rempli de Kévazingo.**

impliquées. La promptitude avec laquelle 200 conteneurs ont été retrouvés sur deux sites, au port d'Owendo, lieu où l'on avait d'ailleurs annoncé leur disparition, est tout aussi de nature à susciter moult interrogations. Quand bien même certaines sources affirmaient que les cargaisons se trouvaient déjà hors des frontières gabonaises ! Que cache réellement cette histoire de disparition-apparition des conteneurs, au point que la presse en fasse ses choux gras ? Sommes-nous face à une volonté manifeste de certains acteurs associés aux procédures judiciaires de

tromper la vigilance du procureur de la République ? Comment interpréter la convocation des Officiers de police judiciaire (OPJ) par Olivier N'Zahou, samedi 11 mai dernier, aux fins de rappeler à ces derniers leurs responsabilités vis-à-vis du garant de l'ordre public ? Par ailleurs, certaines informations faisant état de ce que 18 de ces conteneurs se trouveraient déjà en Chine, on est en droit de se demander où sont passés les 135 autres manquant au décompte... pas tout à fait final ! Affaire à suivre donc.

## Homicide au Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL), samedi dernier

### Les petites confidences de la concubine du défunt

JNE  
Libreville/Gabon

**LE drame, survenu, samedi dernier, au Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL), qui a coûté la vie à Max Martial Mba Ekoh à qui Peggy Malola Matouba a injecté un produit létal, continue de défrayer la chronique. Avec des narrations des faits qui diffèrent les unes des autres.**

**Pour** en savoir davantage sur ce qui s'est réellement passé ce jour-là, nous avons donné la parole à la concubine du défunt, témoin oculaire des faits. D'entrée, Carole Nkotang déclare que la meurtrière de son concubin n'était pas déguisée en médecin interne, et ne lui a jamais demandé de sortir de la salle pour rester seule avec le malade. En fait, Malola Matouba portait une tenue civile et tout s'est passé en sa présence et de sa belle-mère. Vers 2 heures du matin, explique-t-elle, Max Martial Mba Ekoh, hospitalisé au CHUL pour un Accident vasculaire cérébral (AVC) et une insuffisance rénale, a eu un malaise. Alertée, l'infirmière de ser-

vice a saisi aussitôt le médecin de garde. Celui-ci, une fois sur les lieux, a ausculté le malade, puis l'a mis sous oxygène, avant de sortir de la pièce. Mais, vers 5 heures du matin, poursuit-elle, une dame, identifiée plus tard comme étant Peggy Malola Matouba, est entrée dans la chambre. « Elle m'a demandé si le médecin est passé. Je lui ai répondu oui, puis elle est partie. Elle est revenue aux environs de 7 heures. Je lui ai demandé qui elle était, ce qu'elle voulait et ce qu'elle est venue faire. Elle m'a tout simplement dit que le malade est très agité. Ensuite elle a commencé à toucher les médicaments. J'ai tout de suite dit à ma belle-mère, je n'aime pas ça, la femme-là je ne l'ai jamais vue ici depuis que mon mari est hospitalisé dans cet hôpital », soutient Carole Nkotang. **L'INTRUSE ET L'INFIRMIÈRE.** Ayant trouvé la dame suspecte, Carole, selon ses propres déclarations, lui a demandé de se présenter. Mais, au lieu de décliner son identité, Peggy est sortie de la chambre, a longé le couloir, puis s'est mise debout devant le comptoir des infirmières. « Debout au seuil de



Photo : DR/L'Union

**Peggy Malola Matouba, la mise en cause.**

la porte de la chambre de mon mari, je la voyais en conversation avec une infirmière, qui était en train de fouiller le registre des consultations. Sur ce, je suis retournée rejoindre ma belle-mère au chevet de mon mari. Quelque temps après, l'infirmière et la dame sont entrées ensemble dans la chambre. Puis, la dame a demandé à l'infirmière de prendre les paramètres du malade. Malgré le fait que je leur ai fait comprendre que Max n'avait pas de fièvre, l'infirmière a quand même pris les paramètres. J'ai alors réitéré à la dame de me dire qui elle était. N'ayant toujours pas obtenu de ré-



Photo : DR/L'Union

**Max Martial Mba Ekoh, la victime, de son vivant.**

ponse, je me suis tournée vers l'infirmière, qui m'a répondu qu'elle aussi ne connaît pas la dame, mais ici on change les internes tous les trois mois. » Puis, précise-t-elle, l'infirmière est sortie de la pièce après cet échange et la dame est restée dans la chambre. Pourquoi faire ? Voici la réponse de la femme du défunt : « Elle a pris la seringue et a injecté un produit dans le glucosé de perfusion de Max. Quand je lui ai de nouveau demandé de se présenter, la dame m'a présenté la carte d'assurance maladie d'un enfant. Flairant le danger, je l'ai empoignée et la bagarre entre elle et moi a commencé. Des secours sont

arrivés et m'ont aidé à maîtriser la femme. Ensuite, ma belle-mère est allée alerter la sécurité. La dame a été amenée au comptoir des infirmières pour sa sécurité. Moi, je suis repartie dans la chambre et j'ai dit à l'infirmière de changer le glucosé et de vider le perfuseur. L'infirmière est restée avec le malade dans la chambre et moi je suis repartie au comptoir des infirmières pour interroger la dame. Cette dernière m'a clairement dit qu'on l'a envoyée. » Qui ? Mystère pour le moment. **ENQUÊTE.** Les premières informations sur cette affaire faisaient état de ce que Peggy Malola Matouba, âgée d'une quarantaine d'années, se serait déguisée en médecin interne pour inoculer un produit mortel à son amant Max Martial Mba Ekoh, lui aussi âgé

d'une quarantaine d'années, parce que celui-ci aurait décidé de se séparer d'elle, pour consacrer sa vie à son épouse. Une version des faits démentie par Magali Ovone, la sœur du défunt qui, la gorge serrée, explique qu'il s'agit d'un meurtre barbare, gratuit parce que son frère était cloué au lit depuis 2012 pour un accident vasculaire cérébral (AVC) et une insuffisance rénale, il lui était impossible d'entretenir des relations extra-conjugales. Les conclusions de l'enquête ouverte par la Police judiciaire (PJ) pour déterminer les circonstances exactes du drame et découvrir la nature du produit utilisé par Peggy Malola Matouba pour mettre fin à la vie de Max Martial Mba Ekoh, sont donc vivement attendues.

## Drame à Lambaréné

### Un élève périt dans une piscine

UN élève du collège Adiwa de Lambaréné s'est noyé samedi dernier dans la piscine de l'hôtel Ogooué-Palace, situé juste en face de cet établissement catholique. La jeune victime était pensionnaire à l'internat des garçons de Saint-Joseph. Nous y reviendrons.